



Bonnelles

Yvelines, Île-de-France

(1 979 habitants, 1 080 ha, catégorie des « villages »)

Éléments de contexte sur la collectivité

Bonnelles est située dans le sud-est de l'Île-de-France, en limite des départements des Yvelines et de l'Essonne. Son territoire est constitué d'un plateau agricole et d'une large vallée ouverte où coule la Gloriette. Le village, compact, est bâti aux abords de la vallée. Aujourd'hui résidentiel, le bourg de Bonnelles a conservé une identité de village rural. Le développement des quartiers nouveaux, dans les années 80, est organisé en couronne autour du cœur ancien du village.

Le territoire est principalement agricole (550 ha) et forestier (440 ha). La commune comprend également la réserve naturelle régionale des Étangs de Bonnelles. Parmi les 15 ha d'espaces vert, la commune en gère 9 ha. 7 % du territoire est urbanisé dont 7,5 % de logement social et 12 % de logements collectifs. La surface urbaine de la commune n'a pas augmenté depuis l'arrivée de l'équipe municipale en place (1989). Toutes les évolutions de l'habitat ont été réalisées par densification du périmètre déjà urbanisé. Les règles d'urbanisme ont été modifiées pour favoriser l'habitat collectif sur les grandes parcelles au détriment de l'habitat individuel surreprésenté à Bonnelles. La population de Bonnelles reste stable depuis une dizaine d'année. Elle est passée de 500 habitants dans les années 1970 à 2 200 hab. dans les années 2000 suite à la réalisation d'une opération de ZAC¹. Le départ des jeunes adultes est aujourd'hui compensé par la construction d'habitat individuel et collectif

réalisé dans le diffus des zones urbaines. Depuis quelques années, on constate l'acquisition de pavillons par de jeunes ménages avec enfants.

La commune est concernée par des mesures compensatoires sur le Parc du Château de Bonnelles, dans le cadre de l'application de la séquence ERC² sur le projet d'infrastructure de transport sur la forêt de Marly (STIF).

Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

La commune a obtenu le label Terre Saine (depuis cette année) indiquant que la collectivité n'utilise aucun produit phytosanitaire.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, il n'est pas prévu ni souhaité d'évolution de la surface urbaine. Les évolutions essentielles attendues concernent les 2 grandes anciennes fermes en inactivité et à ce jour inoccupées situées au cœur de la zone urbaine. 6 autres secteurs de dimensions plus modestes ont également été identifiés. Le PLU³ en vigueur y autorise la réalisation d'habitat groupé avec un pourcentage important de logements locatifs sociaux. L'OAP⁴ sectorielle s'y référant permet de préserver les valeurs patrimoniales des sites tout en permettant leur évolution. Un projet d'éco-quartier en cœur de village (ancienne ferme à proximité immédiate de la mairie) a démarré en 2017.

¹ Zone d'aménagement concerté

² Eviter réduire compenser

³ Plan local d'urbanisme

⁴ Orientations d'aménagement et de programmation

Après les différents domaines de protection et de valorisation de la biodiversité traités ces dernières années, l'accent sera mis ces 3 prochaines années sur un domaine des circulations douces.

La commune n'a pas réalisé de diagnostic des sols, ni d'étude TVB⁵.



Figure 1. Réserve naturelle Régionale des Etangs de Bonnelles ©PNR de la Haute vallée de Chevreuse



Figure 2. Plan de la Réserve naturelle régionale des Etangs de Bonnelles ©PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

⁵ Trame verte et bleue



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DEMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE » ET EN LIEN AVEC LE THEME 2018 « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Réserve naturelle des étangs

Extrait du dossier fourni par la collectivité
« Cette réserve naturelle volontaire a été créée par les élus de la commune en 1990 pour faire face à la menace d'un projet de golf prévoyant la destruction de ce milieu humide. C'est le statut de Réserve Naturelle Volontaire, choisi et obtenu (RNV N°7), qui permettait à cette époque la meilleure préservation. Durant 25 ans, jusqu'au classement récent en Réserve Naturelle Régionale, la commune avec l'appui du PNR⁶ de la Haute Vallée de Chevreuse a géré, préservé, renforcé la valeur environnementale du site. Au-delà du statut de protection, des objectifs de sensibilisation des habitants et du public ont été définis. Pour cela, un comité local de gestion avec la participation de l'association locale de protection de la nature et des représentants des habitants fut créé. Il a permis d'établir et de réaliser deux plans de gestion successifs, et de multiples chantiers nature et opérations de découverte de la Réserve, ouverts à la population.

D'une superficie de 2 ha la réserve naturelle des étangs de Bonnelles a permis de préserver/développer la richesse de différents milieux. Elle abrite de multiples espèces parmi lesquelles 94 espèces d'oiseaux et 36 espèces de libellules, dont 5 rares et protégées au niveau régional. Par ailleurs, 237 espèces floristiques ont été recensées dont 1 protégée en Île-de-France. Enfin, le site se distingue par son patrimoine historique, les vestiges d'un jardin du XIX^e siècle,

propriété de la duchesse d'Uzès, et notamment plusieurs ponceaux.

Le budget de cette opération est de 240 000 € de travaux de réhabilitation/préservation sur 25 ans avec un budget de fonctionnement annuel de la réserve d'environ 1 500 €.

La mise en œuvre s'est passée en plusieurs étapes :

- Diagnostics multiples.
- Deux plans de gestion successifs avec notamment :
 - la restauration d'une roselière
 - la reprise totale des berges du grand étang en pente douce
 - la réhabilitation des fabriques du parc
 - la transformation d'un ancien embarcadère en observatoire
 - la création de cheminement préservant les endroits particulièrement "sensibles"
 - l'extension du périmètre initial à une prairie adjacente gérée en fauche tardive
 - la reprise des berges des cours d'eau et des vannes de gestion des niveaux des étangs
 - la mise en place de nichoirs à chiroptères dans les fabriques
 - la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale. »

⁶ Parc naturel régional



Figure 3. Plan de la Réserve naturelle régionale des Étangs de Bonnelles ©Ville de Bonnelles



Figure 4. Réserve naturelle régionale des Étangs de Bonnelles ©Jonathan Flandin

Complément des évaluateurs

La création de la Réserve Naturelle Volontaire (RNV) devenue Réserve Naturelle Régionale (RNR) en 2017 a été un élément fondateur de la nouvelle politique de la ville à partir des années 1990. La municipalité a stoppé l'extension de la zone urbaine. La RNR a permis de mettre autour de la table les acteurs locaux sur un projet commun. Il faut noter que le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a été et est un partenaire-clé dans la création et la gestion de la réserve. C'est lui qui valide le plan d'actions et qui réalise les suivis naturalistes. Le plan de gestion fixe les actions à réaliser afin de maintenir dans un état de conservation les habitats et espèces associées et détermine les usages du site. A ce titre, la pêche est autorisée sur 1 des étangs (avec remise à l'eau des poissons).

Des activités récréatives sont également autorisées une fois par an démontrant ainsi la volonté des élus de concilier préservation de la biodiversité et usages « extensifs » du site. Les élus de Bonnelles sont fortement impliqués dans les instances du PNR, le maire étant vice-président du PNR et M. Thebault vice-président de la commission Architecture, Urbanisme et Paysage. Le village continue d'être actif pour la réserve

puisque les parcelles autour de la RNR sont achetées afin de les préserver. Une convention tripartite avec le PNR et un agriculteur cadre l'entretien des parcelles de prairie en fauche tardive. Il faut également noter la restauration et l'intégration dans la RNR du patrimoine architectural présent sur le site. La transformation de l'ancien embarcadère en observatoire en est un très bon exemple. Des suivis naturalistes sont régulièrement réalisés par des étudiants et des associations locales.



Figure 5. Réserve naturelle régionale des Étangs de Bonnelles ©Jonathan Flandin



Figure 6. Réserve naturelle régionale des Étangs de Bonnelles ©Jonathan Flandin

La réserve est aujourd’hui le support de formation pédagogique auprès des scolaires. Pour finir, un agent du PNR est en charge de réaliser des animations, suivre les conventions avec les agriculteurs (période de fauche, inventaires) et surveiller les sites des réserves naturelles régionales (poste financé à 70 % par la Région et 10 % par chacune des 3 communes concernées par une réserve).

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « **BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI** » ET EN LIEN AVEC LE THEME 2018 « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Dynamiser la biodiversité dans les espaces communaux

Extrait du dossier fourni par la collectivité

« Dès 2013 la commune a souhaité passer au zéro phyto afin de préserver et de renforcer la richesse environnementale des espaces verts communaux. Dans un même temps, il est souhaité de faire changer le regard et les pratiques des habitants tout en les faisant participer à des actions concrètes de protection de la biodiversité.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en place :

- Acquisition d’outils et mise au point de modes opératoires adaptés,
- Elaboration d’un plan de gestion différenciée des espaces verts,
- Fauches réduites des fossés et bords de route,
- Fauches tardives des prairies et pelouses,
- Mise en place d’écopaturage sur les prairies avec exploitant agricole local (test en 2018),
- Pose de nichoirs sur les bâtiments communaux,
- Suppression de toute utilisation d’engrais chimique,

- Communication auprès des habitants sur l’intérêt des herbes sauvages,
- Jardin collectif Bio partagé,
- Plantation des haies buissonnières avec les enfants des écoles,
- Accueil de ruches sur les espaces communaux,
- Mise en place d’hôtels à insectes

Le coût de cette opération a été de 5 000 € pour l’achat du matériel adapté avec un fonctionnement annuel de 1 500 €.



Figure 7. Affiche campagne Zerophyto ©Ville de Bonnelles



Complément des évaluateurs

La commune a repris la gestion de ses espaces verts en 2000, au lieu de les confier à une entreprise. Pour s'équiper, elle a investi dans du matériel financé en partie par la Région. La démarche amorcée en 2013 d'arrêt d'usage des pesticides s'est concrétisée en 2015 dans le cadre d'une expérimentation du PNR avec la réalisation d'un diagnostic précis des espaces entretenus (temps passé, pratiques) et la mise en place d'un plan de gestion différenciée sur l'ensemble de la ville. L'arrêt de l'ensemble des produits sur les espaces communaux a permis au village d'obtenir le label Terre Saine cette année. Certains trottoirs sont désormais végétalisés et le désherbage des

zones minérales se fait à l'aide de matériel thermique (air pulsé). Les allées du cimetière communal seront enherbées en septembre. Concernant les terrains de sport en stabilisé, du matériel grillagé a été acheté pour racler le sol et limiter la pousse. Le personnel est formé aux pratiques de gestion écologique et des démonstrations de matériel sont organisées avec le personnel et les communes voisines.

100 % des résidus de coupe sont broyés pour faire du paillage qui est par la suite réutilisé dans la RNR pour les cheminements ou récupéré par les habitants.



Figure 8. Panneau de communication sur le zéro pesticide ©Jonathan Flandin



Figure 9. Végétalisation des trottoirs ©Jonathan Flandin



Complément des évaluateurs

Depuis 6 ans, la municipalité a mis en place des ateliers de fabrication de décorations de Noël à partir de branche de sapin. Cette initiative a permis de supprimer l'achat de décorations lumineuses, celles restant étant utilisées pour la mairie (éclairage LED). Cette action est à mettre en lien avec l'extinction de l'éclairage public entre

23h30 et 5h45 mise en place par la commune depuis 2013, avec plusieurs réunions de concertation associant la gendarmerie. Cette politique d'extinction a valu au village 2 étoiles dans le cadre du label Villes et villages étoilés.

Le village a signé la charte nationale des Écoquartiers (niveau 1).

AUTRES ACTIONS EN LIEN AVEC LE THEME « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Projet « Ferme des Clos »

La commune soutient un projet de ferme multidisciplinaire sur environ 100 ha de terrain. Elle regroupera des productions de houblon, de poulets fermiers, de légumes bios, de petits fruits, de miel ainsi qu'un point de vente.

Il existe également un projet de conservation de l'abeille noire et de mise en place d'écopâturage.

Ce projet se verrait attribuer une aide financière par le parc mais la collectivité souhaite également apporter son aide par, par exemple, la mise à disposition de locaux de vente, mise en relation avec les clients, favoriser les produits locaux dans la cantine scolaire...

Restauration collective

Bonnelles est le siège d'un collège de 450 élèves, d'une école maternelle et élémentaire d'environ 220 élèves. La ville assure une restauration traditionnelle pour ces 2 dernières et pour cela met à disposition d'un prestataire 3 employés

communaux pour que toute la nourriture soit élaborée sur place à partir de produits frais. Environ 50 % des produits sont bio et locaux, même si l'approvisionnement local reste difficile.

Parc du château de Bonnelles

Des mesures compensatoires liées à l'empiétement en forêt de Marly (projet STIF) ont lieu sur Bonnelles. La CDC Biodiversité a acquis le parc de l'ancien château de Bonnelles, juxtaposé à la RNR pour y faire des travaux.

La ville collabore avec ce projet en ce qui concerne le choix des travaux à réaliser et aussi la gestion. Elle souhaite notamment une meilleure interrelation entre ce site et la réserve naturelle à proximité immédiate.



PLU de Bonnelles

Par décret du 11 septembre 2009, le massif de Rambouillet a été classé en « Forêt de protection ». 245 ha de forêt sont ainsi classés à ce titre sur Bonnelles. Dans ces zones, tout défrichage est interdit en vue de construire ou de réaliser tout nouveau projet d'aménagement qui porterait atteinte à l'intégrité du massif.

Le PLU de Bonnelles date de 2007, avec une révision en 2013. Il a notamment permis d'éviter l'installation d'un centre commercial avec la non

extension de la zone urbaine. Dans le PLU, il est précisé que les haies sont des écrans visuels, mais doivent être aussi un élément d'agrément constitué d'arbustes d'essences locales et champêtres. Le PLU fait directement référence au respect de la charte du PNR (opposable depuis son renouvellement en 2014) et à ce qu'elle prescrit pour le territoire : en conséquence, son règlement et les outils/zonages de protection ne sont pas très détaillés dans le PLU mais renvoient à ces documents.

Gestion intégrée de l'eau

La collectivité adopte une gestion intégrée de l'eau sur son territoire, elle s'est dotée en 2005 d'un ouvrage végétalisé de gestion des eaux : il est constitué de 10 bacs plantés de roseaux pour traiter les eaux usées de la commune. Cette espace remplit à la fois la fonction de phytoépuration et présente des conditions d'accueil favorables pour la biodiversité.

De plus, la municipalité porte une attention particulière sur sa consommation en eau pour la gestion des espaces verts, à travers la mise en place de cuves de récupération de l'eau au niveau des bâtiments des services techniques et

l'implantation de vivaces pour fleurir les parterres de la ville.



Figure 11. Filtrés plantés de roseaux ©Damien CARAT



Evaluateurs :

Damien CARAT, Ecologue – Cerema

Jonathan FLANDIN, Ecologue – ARB îdF

Maellis HOLYST, Stagiaire ISMAPP - ARB îdF

Aurore MICAND, Chargée d'études Paysage- Projets de diffusion - Plante & Cité ;

Date de la visite de terrain : Lundi 9 juillet 2018

Personnes rencontrées :

Guy POUPART, Maire de Bonnelles

Jean-Jacques THEBAULT, 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme et du tourisme
